

PORTO-NOVO, le 5 Juin 1962

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

/) E C R E T N° 62-245 /PR/SGG.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 por-
tant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation assurera l'intérim
du Président de la République, Chef de l'Etat, pour compter
du 6 Juin 1962.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent
Le Ministre d'Etat, chargé de
l'intérim,

Met / 1004
OKE ASSOGBA.-

AMPLIATIONS :

PR.	15
SGG.	3
AND.	1
MINISTRES	13
JORD.	1